

NOM :

EXAMEN ARBITRE DEPARTEMENTAL
SPECIFIQUE SABRE

1 - Dans une attaque composée, l'adversaire a le droit à la riposte :

- S'il fait tomber l'attaque dans le vide en reculant.
- S'il esquive complètement l'attaque.
- S'il trouve le fer dans une des feintes

2 - Au sabre, il est interdit de poser l'arme sur la piste :

- Non, cela est interdit seulement au fleuret et à l'épée.
- Pour la redresser
- Pendant la minute de pose.

3 - L'attaque est prioritaire si :

- l'action simple ou composée est exécutée le bras raccourci.
- l'attaque part quand l'adversaire est en ligne.
- l'attaque part quand l'adversaire n'est pas en ligne.

4 - En cas d'échange de touches au cours d'un dépassement, la touche portée immédiatement est :

- valable à toutes les armes
- valable uniquement au sabre
- annulée à toutes les armes

5 - L'attaque simple par fente est correctement exécutée lorsque :

- le tireur marche le bras raccourci, fait une fente et touche en allongeant le bras
- le bras s'allonge dans le temps de la fente et que le coup arrive au plus tard quand le pied avant touche la piste
- le tireur part en flèche, dépasse son adversaire et touche en se retournant